ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique des transports

Question écrite n° 127507

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les dix mesures-phares présentées le 10 janvier 2012 par le club des villes et territoires cyclables en vue de développer le vélo comme alternative à la voiture individuelle. Selon les auteurs de l'étude, tout plan d'action efficace en la matière repose sur un préalable : la confirmation du poste de coordinateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo, le renforcement de ses missions et, surtout, l'instauration à ses côtés d'une structure pour piloter la mise en oeuvre de mesures adaptées. Il lui demande si le Gouvernement entend s'engager en ce sens.

Texte de la réponse

La création en 2006 de la fonction de coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo préconisée par le rapport de Mme Brigitte Le Brethon s'est révélée tout à fait pertinente. C'est la raison pour laquelle le poste a été pérennisé avec la nomination d'un nouveau coordonnateur par décret du 28 décembre 2011. Le plan national vélo présenté par le ministre chargé des transports le 26 janvier 2012 a par ailleurs insisté sur la nécessité de renforcer les missions du coordonnateur, de l'entourer d'une structure dédiée et d'accroître ses moyens de 30 %.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Urvoas
Circonscription : Finistère (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 127507
Rubrique : Transports
Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement
Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 886
Réponse publiée le : 17 avril 2012, page 3065